

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° **35/2025**
au Conseil communal

**Demande d'un crédit de CHF 15'160.- TTC
pour la refonte du site internet officiel
communal et du guichet virtuel**

Déleguée municipale : Mme Regula Zellweger

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

La communication sur internet est l'un des éléments essentiels de la communication des autorités communales. Notre commune se doit d'avoir un site internet performant, accessible, compatible avec tous les supports permettant d'accéder à internet et garantissant un haut niveau de sécurité et fiabilité.

A Givrins, les citoyennes et citoyens sont régulièrement informés par le biais du journal communal « L'Echo des Copons », ainsi que par le site internet officiel. Ce dernier permet également l'accès au service du guichet virtuel qui offre, quant à lui, une plateforme pratique pour la réalisation de certaines démarches administratives en ligne.

Depuis 20 ans, le site internet communal et le guichet virtuel n'ont pas connu de changements majeurs quant à leur aspect visuel ou leurs principes de gestion des contenus. La Municipalité souhaite donc procéder sans tarder à leur refonte.

Inauguré en 2005, le site internet communal a aujourd'hui atteint ses limites, en regard des nouvelles pratiques du web. Cette obsolescence touche non seulement l'expérience proposée à l'utilisateur, l'image que la Commune souhaite renvoyer à ses citoyens mais également le back-office, qui n'est pas intuitif et d'une complexité déroutante en comparaison avec ce qu'il se fait aujourd'hui.

Le citoyen peine à trouver les informations qu'il souhaite, l'utilisation sur mobile/tablette n'est pas adaptée et le contenu mérite une révision.

Le guichet virtuel a également été inauguré en 2005. Outil apprécié des utilisateurs, il offre des services en ligne et permet la réalisation de certaines démarches administratives sans devoir se rendre en personne à l'administration communale (annonce de départ, demande d'attestations diverses, etc.).

Ayant également plusieurs années de vol au compteur, il mérite désormais un rafraîchissement général. Une modernisation du système permettrait également une meilleure efficacité du personnel communal travaillant avec cet outil au quotidien.

Lors de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2024, la Municipalité avait alors présenté le préavis n° 34/2024 relatif au budget 2025. Une ligne était prévue pour la refonte du site internet et du guichet virtuel.

La Commission de gestion et des finances avait proposé un amendement visant à refuser cette ligne budgétaire, argumentant que vu la situation financière communale, cette dépense n'était pas urgente. L'amendement avait alors été accepté par la majorité des membres présents.

Objet du préavis

Notre partenaire et fournisseur, la société OFISA Informatique SA, a travaillé ces dernières années au développement de solutions spécialement conçues pour les communes et est aujourd'hui en mesure de nous proposer des offres très compétitives afin de rendre ces outils de communication plus interactifs et conviviaux.

Ces nouvelles solutions désormais en place, ils nous annonçaient, en ce début d'année 2025, arrêter la recherche, le développement et les mises à jour de nos solutions actuelles et **la fin de la mise en ligne de nos outils dès le 1^{er} janvier 2026.**

Un réaménagement de notre site internet communal et de notre guichet virtuel s'impose donc cette année encore, afin que ces services incontournables restent disponibles pour nos citoyens, entreprises et autres utilisateurs.

Le projet vise notamment à :

- Repenser l'aspect du site afin de rendre accrue la lisibilité ;
- Rendre les pages plus aérées ;
- Rendre le site internet et le guichet virtuel compatibles avec les tablettes et mobiles, lesquelles représentent désormais la majorité des consultations ;
- Enrichir et affiner le contenu existant ;
- Améliorer le service à la population et l'accès aux documents officiels (loi sur l'information LInfo) ;
- Permettre à la personne en charge du back-office, au sein de l'administration, d'actualiser de manière autonome les pages, rapidement, simplement et ainsi accroître la réactivité dans la communication et dans l'information ;
- Offrir la possibilité d'accéder à l'outil fédéral « e-déménagement ».

Après une analyse approfondie des offres, la Municipalité a décidé de retenir la plus avantageuse et de poursuivre sa collaboration avec la société OFISA Informatique SA.

Coûts du projet

	Frais uniques Reprise de l'ancien site et formation des utilisateurs	Frais annuels Hébergement, la maintenance et le support technique
Site Internet	CHF 8'000.-	CHF 2'400.-
Guichet Virtuel <i>(y/c l'intégration de l'outil fédéral « e- déménagement »)</i>	CHF 7'160.-	CHF 4'575.-
Total	CHF 15'160.-	CHF 6'975.-

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins

vu le préavis n° 35/2025 concernant la refonte du site internet officiel communal et du guichet virtuel,

ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet,

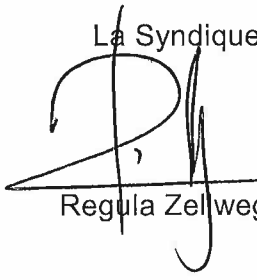
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide :

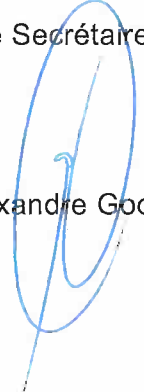
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'160.- TTC destiné au financement de la refonte du site internet communal officiel et du guichet virtuel ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante communale.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Regula Zellweger



Le Secrétaire

Alexandre Good